



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation de solidarité

Question écrite n° 108404

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la gestion de l'allocation de solidarité spécifique, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment d'accroître la qualité de la gestion et du service rendu aux usagers, notamment en améliorant l'information et les formulaires, en corrigeant les imperfections de l'applicatif informatique, en harmonisant le traitement sur le territoire et en renforçant le contrôle interne de l'Unedic sur l'ASS. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108404

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11250